



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Voir dans le document/
See herein
NA
Québec
NA

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Système de fractionnement en flux	
Solicitation No. - N° de l'invitation K8D10-210111/A	Date 2020-09-28
Client Reference No. - N° de référence du client K8D10-210111	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-070-15863	
File No. - N° de dossier MTA-0-43088 (070)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-11-09	Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Therien, Renée-Ann	Buyer Id - Id de l'acheteur mta070
Telephone No. - N° de téléphone (514) 703-4947 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Environnement et Changement Climatique Canada 105 rue McGill Montreal Quebec H2Y 2E7 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6

Delivery Required - Livraison exigée Voir doc.	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 BESOIN	3
1.3 COMPTE RENDU	3
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES	4
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
6.2 BESOIN	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT	8
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6 PAIEMENT.....	10
6.7 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
6.8 LOIS APPLICABLES	11
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
6.10 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	11
6.11 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	12
ANNEXE « A »	13
BESOIN	13
ANNEXE « B »	16
BASE DE PAIEMENT	16
TABLEAU 2 :	17
ANNEXE « C ».....	18
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES À DÉMONTRER	18
ANNEXE « D »	20

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K8D10-210111/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K8D10-210111

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-0-43088

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	20
ANNEXE « E ».....	21
LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS	21

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte pas des exigences relatives à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'Annexe « A » - Besoin (ci-joint).

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

[B1000T](#) (2014-06-26), Condition du matériel – soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région du Québec de TPSGC

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postal seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal à l'adresse suivante :

TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postal est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **dix (10) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des](#)

soumissions et mécanismes de recours », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

(c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique
- Section II : Soumission financière
- Section III : Attestations

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique (voir annexe A)

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière (voir annexe B)

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

L'évaluation technique portera sur les critères techniques obligatoires à démontrer détaillés en Annexe C. Toute proposition doit rencontrer tous les critères techniques obligatoires de l'Annexe C pour être conforme techniquement.

Il est obligatoire de fournir, au dépôt de votre soumission, tous les documents / descriptifs techniques des produits offerts afin de permettre l'évaluation technique. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non recevable.

Les soumissionnaires devraient compléter le tableau en Annexe C et le joindre à leur proposition.

4.1.2 Évaluation financière

Montant total de l'évaluation financière : Somme du prix des articles A, B, C, D et E indiqués à l'Annexe B - Base de paiement, tableau 1.

L'évaluation financière portera sur tous les articles du tableau 1 (biens fermes) de l'annexe "B" (base de paiement).

Les prix demandées à l'annexe "B" – tableau 2 (autres biens) seront utilisées à titre indicatif seulement. Ils ne seront pas pris en considération pour l'évaluation de la demande de propositions.

4.1.2.1 Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

1. Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise comprises, et les taxes applicables exclues.
2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
3. Les soumissionnaires doivent proposer des prix rendu droits acquittés (DDP) Montréal, Québec, Canada selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. Les soumissions seront évaluées sur une base DDP.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Clause du Guide des CCUA

A0031T (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée (Voir Annexe E ci-jointe)

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'**annexe A**, Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A \(2020-05-28\)](#) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

[4003](#) (2010-08-16) Logiciels sous licence

[4004](#) (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 25 janvier 2021.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K8D10-210111/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K8D10-210111

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-0-43088

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.4.2 Date de livraison

(à remplir lors de l'octroi)

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'**Annexe A** du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Renée-Ann Thérien

Agente en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

800 rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 7300, Montréal (Québec) Canada, H5A 1L6

Téléphone : (514) 703-4947

Télécopieur : (514) 496-3822

Courriel : renee-ann.therien@tpsqc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

(à être complété par le Canada lors de l'adjudication)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (à remplir par le soumissionnaire)

Nom : _____

Titre : _____

Organisation: _____

N° de téléphone : _____

N° de télécopieur : _____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (*sera indiqué lors de l'octroi du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Note : Le contrat sera émis en dollars canadiens. Le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions sera utilisé comme facteur de conversion.

6.6.2 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA :

H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6.6.3 Clauses du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30), Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat (Annexe E)

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;

6.6.5 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.7 Attestations et renseignements supplémentaires

6.7.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires [4003](#) (2010-08-16) Logiciels sous licence
- c) les conditions générales supplémentaires [4004](#) (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence
- d) les conditions générales [2010A](#) (2020-05-28);
- e) Annexe A, Besoin;
- f) Annexe B, Base de paiement;
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.10 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006/06/16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006/06/16
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010/01/11
B1501C	Appareillage électrique	2018/06/21
D0018C	Livraison et déchargement	2007/11/30
G1005C	Assurance – aucune exigence particulière	2016/01/28

6.11 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

ANNEXE « A »

BESOIN

Énoncé des besoins – Système de fractionnement en flux continu

1. Définition des besoins

Environnement et Changement Climatique Canada requiert un système de fractionnement en flux continu (FFF) qui sera couplé à notre spectromètre de masse couplé à un plasma d'argon (ICP-MS modèle ICAP-RQ de Thermo) pour des analyses environnementales qualitatives et quantitatives en recherche sur les contaminants aquatiques inorganiques métalliques sous formes particulières et colloïdales dans le but d'évaluer leur persistance et transformation dans l'environnement et leurs effets sur des organismes aquatiques.

Notre laboratoire de chimie inorganique de la Division de la recherche sur les contaminants aquatiques (DRCA) à Montréal accomplit des projets de recherche s'inscrivant dans le cadre des programmes du Chemical Management Plan (CMP) et du Plan d'Action Saint-Laurent (PASL), sur la caractérisation de nanoparticules de métaux synthétiques et des métaux dans les colloïdes naturelles dans leur état environnemental, c'est-à-dire, retrouvées en concentrations traces sous leur formes originales et dégradées ou transformées, donc des composés connus et inconnus. La caractérisation de ce type de substances nécessite un système de séparation des tailles de particules couplé à la détection par ICP-MS.

L'objectif pour le laboratoire de Montréal est d'obtenir un système de fractionnement en flux continu (FFF) afin d'atteindre les nouveaux objectifs d'identification et de détection des projets de suivi environnementale des nanoparticules et des colloïdes naturelles.

2. Spécifications techniques :

Le système de fractionnement en flux continu (FFF) proposé doit satisfaire l'ensemble des critères suivants :

- 2.1 L'unité de fractionnement doit pouvoir être couplée à un ICP-MS, modèle ICAP-RQ de Thermo opéré avec le logiciel Qtegra.
- 2.2 L'unité de séparation de fractionnement en continu avec flux doit pouvoir être utilisée avec les canaux de type AF4 et « hollow fiber ».
- 2.3 Le canal de type « hollow fiber » doit pouvoir avoir un volume plus petit ou égal à que 100 µl.
- 2.4 L'unité doit venir avec les supports pour maintenir les canaux et toutes les pièces nécessaires pour les assembler (AF4 et « hollow fiber »).
- 2.5 Les connecteurs des canaux, AF4 et « hollow fiber », doivent être capable de maintenir une pression minimale supérieure ou égale à 30 bars.
- 2.6 Les pièces en contact avec l'échantillon ou le solvant doivent être sans métal « metal free ».
- 2.7 Les entretoises doivent comprendre au moins une entretoise de 350 µm ou plus petite.

2.8 L'unité de fractionnement doit pouvoir fonctionner avec une pompe de marque Dionex (ICS-3000) et un échantillonneur de marque Dionex (ICS-3000).

2.9 Les membranes des canaux doivent être en cellulose régénérée ou en polysulfone.

2.10 La porosité des membranes doit avoir une coupure minimale ou égale à un poids moléculaire de 10 kDa.

2.11 L'unité de fractionnement doit venir avec l'option sans métal.

2.12 Les tubulures et les canaux de l'unité de fractionnement doivent être en PEEK ou l'équivalent.

2.13 L'unité de fractionnement doit permettre l'injection d'échantillons allant de 10 µl à 1 000 µL, inclusivement.

2.14 L'unité doit pouvoir séparer des particules (naturelles ou bien synthétiques) de 1 nm à 10 µm, inclusivement.

2.15 L'unité de fractionnement doit permettre un réglage de l'écoulement sortant et de l'écoulement transversal et les débits des flux doivent être chacun d'au moins 1 mL/min avec un débit de flux maximum supérieur ou égal à 10 mL/min.

2.16 L'unité de fractionnement doit être alimentée par une seule pompe et cela pour tous les débits.

3. Logiciel et composante informatique

3.1 Le système doit venir avec un logiciel permettant de contrôler l'ensemble des composantes du système de chromatographie : Unité de fractionnement, pompe d'alimentation et échantillonneur.

3.2 Le logiciel doit être compatible avec une pompe de Dionex (ICS-3000) et un échantillonneur de marque Dionex (ICS-3000).

3.3 Ce même logiciel doit être compatible avec le logiciel de Qtegra de notre ICP-MS. Une option de mise à niveau du logiciel Qtegra qui permettra d'opérer les composantes du système sera aussi acceptée. Le logiciel sera installé sur l'ordinateur de contrôle de l'ICP-MS que nous avons.

3.4 Le système doit venir avec tous les cordons de raccordement.

3.5 L'ensemble des logiciels proposés doivent pouvoir être utilisés dans un environnement Windows.

4. Livraison

105 rue McGill, 7^e étage
Montréal, Qc. H2Y 2E7

Les heures de livraison sont de 8:00 à 12:00 et de 13:00 à 16:00 du lundi au vendredi.

5. Installation et formation

5.1 Le système sera installé dans nos laboratoires et la formation sera faite sur place.

5.2 Une formation doit être donnée sur place à Montréal, par un spécialiste qui possède l'expertise pour le couplage de l'unité de fractionnement avec un ICP-MS (ICap-RQ de Thermo), doit être incluse.

6. Spécifications techniques optionnels

6.1 Pompe isocratique

6.1.1 Le système fractionnement par flux doit pouvoir fonctionner au moyen d'une seule pompe isocratique pour tous les flux (d'entrée, transversal et de canalisation).

6.1.2 Le débit réglable de la pompe doit pouvoir varier de 0.001 à 10 mL/min. à des pressions allant jusqu'à 600 bar. La pompe doit venir avec l'option sans métal. Une telle pompe est demandée en option.

6.2 Échantillonneur automatique

Un échantillonneur compatible avec les autres composantes du système doit être en option. Celui-ci doit pouvoir permettre l'injection de volume variant entre 1 et 100 µl, L'échantillonneur doit venir avec l'option sans métal. Celui-ci doit contenir une plaque d'une capacité de 96 vials de 1.5 mL et la possibilité de contenir une plaque de 394 puits.

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Tableau 1 : biens fermes

Article	Quantité	Prix *
A) Unité de fractionnement et composante pour le couplage à un ICP-MS Fait: _____ Modèle _____ (section 2, Annexe A)	1	_____ \$
B) Logiciel et composante informatique Fait: _____ Modèle _____ (section 3, Annexe A)	1	_____ \$
C) Installation sur place (Annexe A, section 5)	1	_____ \$
D) Séance de formation sur place (Annexe A, section 5)	1	_____ \$
E) Frais d'emballage, de transport et de livraison	1	_____ \$
TOTAL \$ (A+B+C+D+E)		_____ \$

* Si autre devise que CAD\$, indiquez: _____

*Taxes applicables en sus.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K8D10-210111/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K8D10-210111

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-0-43088

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Tableau 2 : autres biens

AUTRES BIENS IMPORTANT : Les prix demandés pour les biens ci-dessous sont utilisés à titre indicatif. Ils ne seront pas pris en considération pour l'évaluation de la demande de propositions.	Quantité	Prix *
A) Pompe isocratique, (section 6.1, Annexe A)	1	_____ \$
B) Échantillonneur automatique (section 6.2, Annexe A)	1	_____ \$
TOTAL \$ (A+B)		_____ \$

ANNEXE « C »

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES À DÉMONTRER

No.	Spécifications techniques obligatoires (référence à l'annexe A)	Référence : SVP spécifier où se retrouvent ces spécifications techniques dans vos documents techniques/descriptifs et/ou vos notes/ littérature techniques.
2.1	L'unité de fractionnement doit pouvoir être couplée à un ICP-MS, model ICAP-RQ de Thermo opéré avec le logiciel Qtegra.	
2.2	L'unité de séparation de fractionnement en continu avec flux doit pouvoir être utilisée avec les canaux de type AF4 et « hollow fiber ».	
2.3	Le canal de type « hollow fiber » doit pouvoir avoir un volume plus petit ou égal à que 100 µl.	
2.4	L'unité doit venir avec les supports pour maintenir les canaux et toutes les pièces nécessaires pour les assembler (AF4 et « hollow fiber »).	
2.5	Les connecteurs des canaux, AF4 et « hollow fiber », doivent être capable de maintenir une pression minimale supérieure ou égale à 30 bars.	
2.7	Les entretoises doivent comprendre au moins une entretoise de 350 µm ou plus petite.	
2.8	L'unité de fractionnement doit pouvoir fonctionner avec une pompe de marque Dionex (ICS-3000) et un échantillonneur de marque Dionex (ICS-3000).	
2.10	La porosité des membranes doit avoir une coupure minimale ou égale à un poids moléculaire de <u>10</u> kDa.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K8D10-210111/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K8D10-210111

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-0-43088

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.11	L'unité de fractionnement doit venir avec l'option sans métal.	
2.13	L'unité de fractionnement doit permettre l'injection d'échantillons allant de 10µl à 1 000 µL, inclusivement.	
2.15	L'unité de fractionnement doit permettre un réglage de l'écoulement sortant et de l'écoulement transversal et les débits des flux doivent être chacun d'au moins 1 mL/min avec un débit de flux maximum supérieur ou égal à 10 mL/min.	
2.16	L'unité de fractionnement doit être alimentée par une seule pompe et cela pour tous les débits.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K8D10-210111/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K8D10-210111

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MTA-0-43088

Id de l'acheteur - Buyer ID
MTA070
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D »

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI).

